

La protection des captages d'eau potable

Karine BRULE

MEEM/DEB/GR

PolIDiff'Eau 2016, le 15/11/2016



Crédit photo : © Thierry DEGEN/MEEM-MLHD



La protection des captages d'eau potable

- Enjeux de protection des captages vis-à-vis des pollutions diffuses
- La politique captages
- Avancement des démarches
- Réflexions en cours

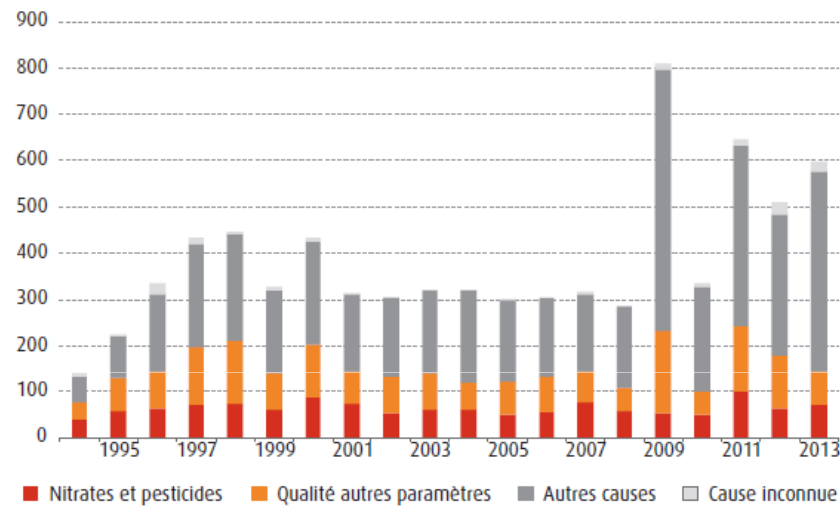


Enjeux de protection des captages vis-à-vis des pollutions diffuses

- En 2014, 94% de la population a été alimentée en permanence par de l'eau respectant les limites de qualité réglementaires pour les pesticides et 99% pour les nitrates
- En 2007, 10% des ressources nécessitaient un traitement sur les nitrates pour pouvoir être distribuées et 20 % un traitement des pesticides (Rapport Environnement 2010)
- Un nombre important de captage fermé pour des raisons de qualité

Évolution du nombre de captages d'alimentation en eau potable fermés

En nombre de captages



Note : les autres causes d'abandon couvrent des motifs tels que la rationalisation, les choix politiques, les débits insuffisants, la vulnérabilité trop importante (captage imprévisible), la vétusté des installations et les causes techniques.
Champ : France métropolitaine.

Source : BRGM, Ades. Traitements : SOeS, 2014

→ Une eau distribuée de qualité, mais un constat préoccupant concernant de la qualité de la ressources vis-à-vis des pollutions diffuses

La politique captages

- Une politique qui a émergé dans les années 2000 :
 - Constat de la contamination de ressources en eau utilisées pour l'AEP par nitrates et pesticides ;
 - Idée qu'il est plus pertinent et durable d'avoir une ressource en eau de qualité que de la traiter ;
 - Limite de l'action via le code de la santé publique : périmètres de protection de faible taille et servitudes principalement orientées sur le contrôle des risques de pollution accidentelle et ponctuelle ;
 - Directive cadre sur l'eau cible les zones de captage comme prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux et vise à réduire les traitements.

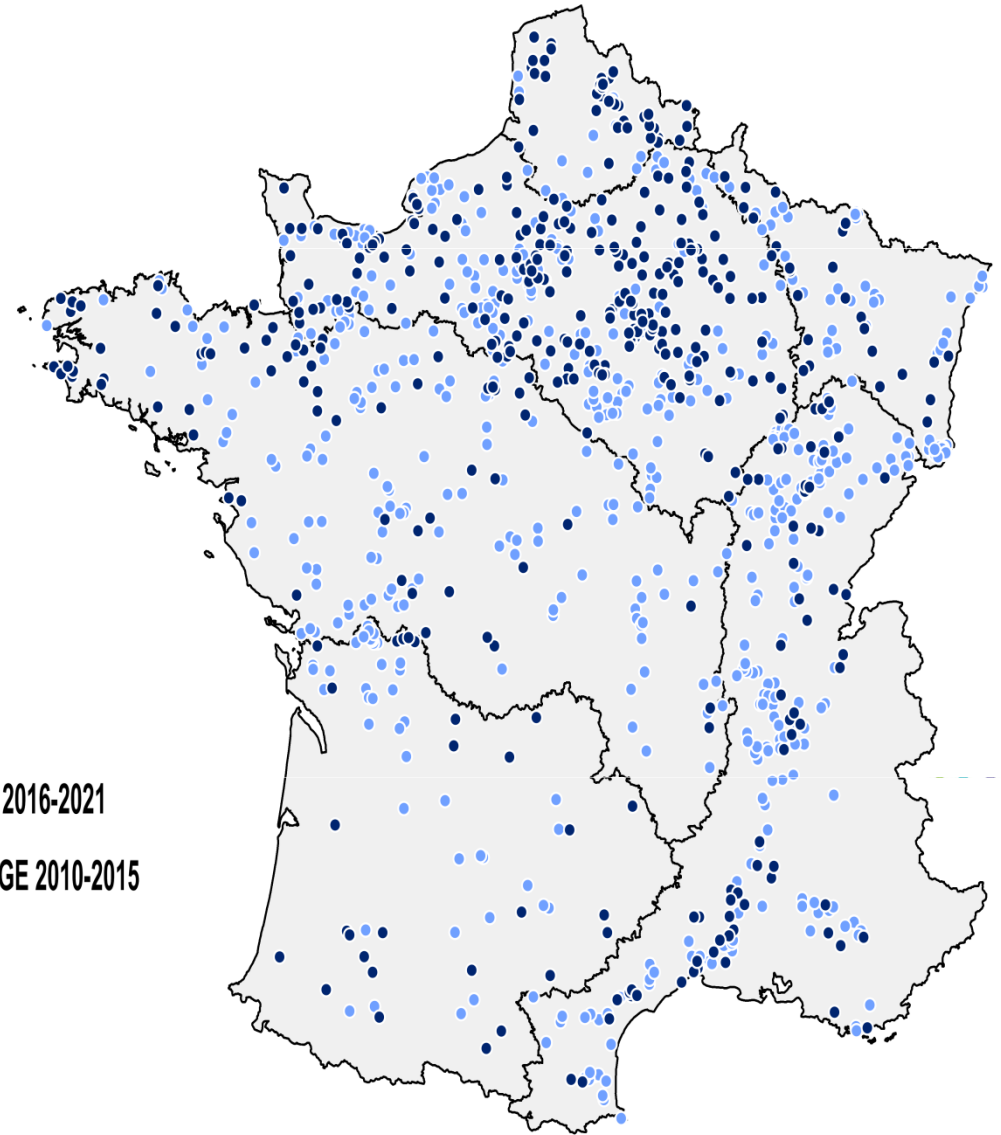
Mieux vaut prévenir que guérir !

La politique captages

- Principales caractéristiques de la politique captage :
 - *Un objectif national* :
 - Protéger des captages prioritaires : 500 captages visés par le Grenelle (en 2008, objectif de protection à 2012), cible élargie à 1 000 captages lors de la conférence environnementale de 2013 ;
 - Focus : réduction de la contamination par les nitrates et pesticides des points de captages contaminés ou à risque de contamination.

La politique captages

Au niveau des bassins :
identification des captages
prioritaires à protéger par
les SDAGE



- Nouveaux captages prioritaires proposés pour les SDAGE 2016-2021
- Captages prioritaires "Grenelle" déjà prévus dans les SDAGE 2010-2015

La politique captages

- Principales caractéristiques de la politique captage :
 - *Une méthodologie définie au niveau national :*
 - Plans d'action territoriaux, élaborés sous l'égide des collectivités maîtres d'ouvrage des captages et en partenariat avec les acteurs locaux ;
 - Mise en œuvre des plans d'action d'abord volontaire avant éventuellement de devenir obligatoire ;
 - Un outil réglementaire devenu optionnel : le dispositif des zones soumises à contraintes environnementales ;
 - Méthodologie définie par des circulaires et des guides.

Avancement des démarches

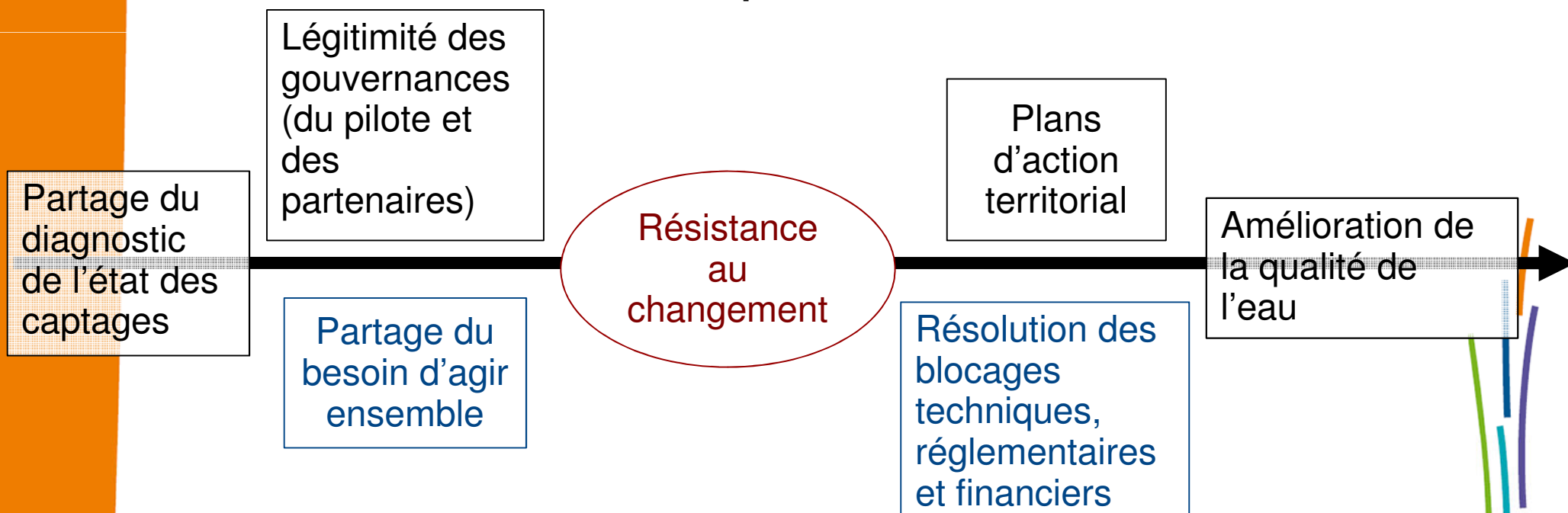
- Les démarches mettent plus de temps que prévu à se mettre en place ;
- Mais des success-stories ... en très faible nombre. Quelques dizaines en 25 ans (Benoit-Merle, INRA, 2013), sauf en situation d'eaux minérales alors que près de 7716 captages ont été fermés entre 1994 et 2013 :
 - Réussites très discrètes, besoin de valorisation, de partage ;
 - Idée d'un Centre de ressources captage Onema / AFB. Priorité de la création de l'AFB.

Avancement des démarches

- Deux rapports d'évaluation de la politique publiés en 2014 :
 - CGAAER – CGEDD – IGAS - Mission sur la politique captages ;
 - INRA - Etude de préfiguration d'un centre de ressource captage en 2014.
- Principaux constats :
 - Bilan mitigé de mise en œuvre de la politique (/avancement et contenu des plans d'action) ;
 - Manque de capacité des collectivités maîtres d'ouvrage ;
 - Manque de portage politique ;
 - Inadéquation de certains outils financiers, techniques et juridiques.

Un chemin à construire

33 000 captages
3000 sensibles
1000 prioritaires



Réflexions en cours

- Conférence Environnementale 2016 : proposition de méthode de travail faite au groupe de concertation national
 - Identification avec les parties prenantes des sujets prioritaires de travail ;
 - Organisation d'ateliers de travail pour traiter un certain nombre de ces sujets.
- Ateliers techniques (avril à octobre 2016)
 - Objectif : traiter un certain nombre de sujets sur lesquels des débats et échanges approfondis entre acteurs étaient nécessaires ;
 - Thèmes abordés : gouvernance et intérêt des SHS, économie et mobilisation des filières, efficacité des plans d'actions, grandes AAC, outils financiers et fonciers, outils réglementaires.

Réflexions en cours

■ Travail en cours et suites

- Traitement des contributions en cours par les ministères ;
- Réunion du groupe de concertation national début 2017 pour présenter les propositions ;
- Nouvelle feuille de route et circulaire aux services début 2017.

■ Premières pistes qui ressortent des ateliers :

- Une plus grande place aux gouvernances locales ;
- Une meilleure communication sur les outils existants et leurs rôles ;
- Une implication en amont des agriculteurs ;
- **Faire confiance aux collectifs locaux pour une plus grande latitude aux choix de mesures constitutifs des plans d'actions tout en garantissant l'effectivité de l'action.**

FIN

